

Déplacement sur un Centre de tri de SUEZ - Pollution déchets plastique

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 09/12/2022

Saisine liée :

VERS UN TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES : ENJEUX, OPTIONS, POSITIONS DE NÉGOCIATIONS

Site de recyclage et de valorisation des déchets de SUEZ

Retour en images sur le déplacement de la [Commission des affaires européennes et internationales](#) du CESE au centre de recyclage et de valorisation des déchets de Limeil-Brévannes.

La Commission des affaires européennes et internationales se rend dans un centre de tri

Dans le cadre de la [saisine sur le traité contre la pollution plastique](#), la [Commission des affaires européennes et internationales](#) du CESE s'est rendue, le 29 novembre dernier, sur le site de recyclage et de valorisation des déchets de Suez, à Limeil-Brévannes. L'objectif de ce déplacement ? **Comprendre le fonctionnement d'un centre de tri et le traitement effectué sur place**, une fois que les déchets y sont acheminés.

60 000 tonnes de déchets triés par an

Le centre de tri de Suez a nécessité un **investissement de 18 millions d'euros**.

Aujourd'hui, le centre dessert une communauté urbaine d'un million de personnes et gère **60 000 tonnes de déchets par an**. Un investissement de départ conséquent.

Dans le cadre d'un traité international, la rentabilité d'un tel investissement dans des pays en développement constitue un des objets de réflexion du projet d'avis sur la pollution plastique.

Un déplacement instructif

Ce déplacement a été l'occasion de prendre conscience que les déchets traités à Limeil-Brévannes sont le reflet de notre consommation quotidienne. Aussi, **le tri fait en amont par chaque citoyen permet ensuite une meilleure valorisation** de ces déchets.

Quel avenir pour les déchets non recyclables ?

20 % des plastiques qui arrivent dans le centre de tri de Suez ne sont pas recyclables. Ce constat relevé lors du déplacement invite à s'interroger sur le devenir de ces déchets.